

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU  
Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement –  
BAPE**

*Déposé le 14 mai 2021 par Suzanne Provencher*

**DANS LE CADRE DE:  
L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

**Bonjour à toutes et à tous et plus particulièrement aux membres du BAPE.**

**En tant que citoyenne de la municipalité de Saint-Césaire, de la province du Québec, du pays du Canada, du continent de l'Amérique du nord et surtout, de la Terre, j'ai décidé de répondre à l'invitation du Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement, organisme établi dans la province du Québec.**

**Je ne suis pas une professionnelle des questions environnementales. Je viens simplement ajouter ma participation personnelle à ces audiences en relayant des contenus puisés au cours de mes lectures.**

**Un gros merci pour le travail de concertation d'Équiterre, de Greenpeace et de la FCQGED, pour ne nommer que ceux-ci. Vous trouverez les références à la fin du document.**

## Le recyclage n'est pas la solution!

Les matières recyclables représentent le quart de ce qui est jeté au Québec, soit:  
**1,2 MILLION DE TONNES!**

### CONSTATS

Il y a beaucoup **trop d'emballages...** qui ne sont pas toujours recyclables

C'est encore très **difficile de faire réparer** ses objets!

La lutte au **gaspillage alimentaire** n'est pas encadrée

Le **réemploi**, un allié sous-estimé



# **L'obsolescence programmée doit être remplacée par l'écoconception**

L'article L 441-2 du code de la consommation de la France, définit l'**obsolescence programmée** par « l'ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement ».

L'**écoconception** a pour objectif de réduire les impacts environnementaux d'un produit en les prévoyant et en les minimisant dès l'étape de conception.

## **État des lieux au Québec**

Un **projet de loi**, qui a été **adopté par principe en avril 2021**, vise un meilleur encadrement réglementaire de l'obsolescence programmée (**Projet de loi n° 197, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens**).

Elle prévoirait notamment l'**obligation d'une cote de durabilité** par le Bureau de Normalisation du Québec, la **reconnaissance du délit d'obsolescence programmée** et l'**accessibilité à la réparabilité** du bien par le consommateur.

## **L'économie actuelle** favorise les cycles de renouvellement rapides

Les biens de consommation sont très souvent **conçus pour ne pas être réparés**  
et les services de réparation ont pratiquement disparu

Les **garanties des produits** offrent maintenant le remplacement du produit plutôt que sa réparation

**L'ÉCOCONCEPTION** a pour but de **réduire l'empreinte écologique.**  
Elle vise le réemploi, le recyclage et la réparation des biens.

**L'obsolescence programmée = À DÉPROGRAMMER !**

### Opérationnalisation du projet de loi

**Sanction pécuniaire** d'une entreprise pratiquant l'obsolescence programmée

**Garantie de réparabilité**

**Durée minimale** de fonctionnement d'un produit sur son étiquette

Objectifs de **réemploi** rehaussés

# L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU PLASTIQUE EST IMPOSSIBLE



## ENCADREMENT des produits issus de l'écoconception

**Bannir** les matières qui n'ont pas de débouché de recyclage au Québec, tel que les produits «compostables» et «biodégradables»

Développer **des normes rigoureuses et des certifications** pour chacun des concepts de l'économie circulaire : «Produit écoconçu», «Emballage recyclé au Québec», etc.

## LE PROBLÈME

Notre modèle de consommation actuel est axé sur une **culture du jetable qui empoisonne notre planète.**

La production massive de plastiques couplée à un système de gestion des déchets défaillant sont à l'origine d'une crise de pollution mondiale qui a des répercussions sur les espèces animales, les océans, nos communautés, et notre santé, mais pas seulement.

Actuellement, **99 % des plastiques sont fabriqués à partir de combustibles fossiles** et les compagnies pétrolières investissent aujourd'hui massivement dans cette production pour se maintenir à flot, ce qui aggrave la crise climatique.

## LA SOLUTION

# **CESSER DE SUBVENTIONNER L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE ET LES PRODUCTEURS QUI CONTRIBUENT À LA CRISE DU PLASTIQUE**

**Repenser la culture** du jetable prônée par les grandes marques comme Coca-Cola, Pepsi et Nestlé

**Entamer la transition** vers des modèles de consommation véritablement circulaires et zéro déchet

**Inverser la tendance** de la pollution plastique en agissant pour inciter les détaillants, les entreprises et les gouvernements à **réduire l'usage du plastique à usage unique à la source.**

## Références

1. ÉQUITERRE, <https://www.equiterre.org/actualite/melons-nous-de-nos-dechets-participez-au-bape-sur-les-residus-ultimes>
2. FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS (FCQGED), <http://fcqged.org/fiche-dinformation-obsolescence-et-ecoconception/>  
<http://fcqged.org/fiches-dinformation-du-fcqged/>
3. GREENPEACE, <https://www.greenpeace.org/canada/fr/agir/liberons-nous-du-plastique;>  
Magazine Réseau Vert, Volume 22, numéro 1

Photo No 1: <https://www.equiterre.org/sites/fichiers/images/4.png>

Photo No 2: <https://assets.change.org/photos/3/ie/xq/NAieXQmyrKhoZbW-800x450-noPad.jpg?1591218193>